



n° 4090

**Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés**

Luxembourg, le 15 avril 2021

REÇU
Par Aiff Christian , 08:38, 16/04/2021

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Famille et à Madame la Ministre de la Santé.

Un nombre élevé de personnes âgées vivant dans un établissement qui leur est dédié ont été victimes d'une infection Covid-19 depuis le début de la pandémie. Pour objectiver le débat y afférent, je me permets de poser les questions suivantes :

- Madame la Ministre peut-elle me renseigner sur le type d'établissement (**CIPA, maison de soins, logement encadré**) dans lequel les personnes âgées ont vécu avant de trouver la mort suite à une infection Covid-19 en établissant **une liste qui énumère tous les cas mortels** depuis le début de la pandémie **selon les trois types d'établissement** ?
- Madame la Ministre peut-elle faire en sorte que cette liste reprenne aussi – de façon séparée et explicite – les personnes âgées ayant habité dans une telle structure pour seniors, mais qui sont décédées à l'hôpital suite à leur infection Covid-19 ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Michel Wolter
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Réf. 2021/2744

Dossier suivi par :
Dominique Faber
Tél : 247 86540

Luxembourg, le 18 mai 2021

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement


Concerne : question parlementaire n° 4090 de Monsieur le Député Michel Wolter

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe la réponse du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et du Ministère de la Santé relative à la question parlementaire n° 4090 de Monsieur le Député Michel Wolter, en vous priant de bien vouloir la transmettre à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration



Corinne CAHEN

Réponse commune de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration et de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaires n° 4090 de Monsieur le Député Michel Wolter relative aux personnes âgées résidant dans des structures pour personnes âgées et décédées suite à une infection à la COVID-19.

Dans les 30 centres intégrés pour personnes âgées (CIPA) agréés qui disposent d'un total de 3.936 lits, 222 personnes sont décédées suite à une infection à la COVID-19 depuis le début de la pandémie. Sur ces 222 personnes, 141 sont décédées au sein du CIPA et 81 sont décédées à l'hôpital.

Dans les 22 maisons de soins agréées qui disposent d'un total de 2.486 lits, 124 personnes sont décédées suite à une infection à la COVID-19 depuis le début de la pandémie. Sur ces 124 personnes, 79 sont décédées au sein de la structure et 45 sont décédées à l'hôpital.

En ce qui concerne les 12 logements encadrés agréés, il a été décidé dès le début de la pandémie de les faire figurer parmi les statistiques des réseaux d'aide et de soins. Les chiffres relatifs aux personnes résidant dans des logements encadrés et décédées suite à une infection à la COVID-19 ne sont donc pas disponibles.

Depuis le début de la pandémie, 808 personnes au total sont décédées.

Le tableau ci-dessous renseigne le lieu de décès de ces personnes :

Lieu de décès	Total du nombre de décès
Hôpital	554
<i>Dont provenant d'un CIPA</i>	81
<i>Dont provenant d'une maison de soins</i>	45
<i>Dont provenant d'un Réseau de soins</i>	82
Structure d'hébergement pour personnes âgées	219
<i>Dont dans CIPA</i>	141
<i>Dont dans Maison de soins</i>	79
A domicile	35
<i>Dont prise en charge par Réseau d'aide et de soins (RAS)**</i>	10

Données au 17 mai 2021

** Le nouveau système de monitoring mis en place depuis le 22 mars 2021 ne collecte plus l'information du nombre de clients des RAS déclarés COVID-19 positifs, ni le nombre de décès dû/avec COVID-19 chez ces clients. Pour cette raison, les chiffres ci-dessous se réfèrent uniquement à la période entre le début de l'épidémie jusqu'au 19 mars 2021. Bien que les décès COVID-19 des clients des RAS ne soient plus notifiés via le monitoring COVID-19, ils sont cependant comptabilisés par le monitoring des décès à l'hôpital et par le registre des causes de décès à domicile.